L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 11 FEVRIER 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 11 FEVRIER 1847.

NOMINATIONS WHIGS:
POUR SENATEURS:
JAMES P. FRERET.
FERGUS GARDERE.

POUR REPRÉSENTANT DU 3me DISTRICT,
RANDELL HUNT.

GRANDE ASSEMBLÉE DE WHIGS.

Conformément à l'avis donné par les journaux whigs de cette ville, une grande assemblée des whigs a été tenue hier soir à la Bourse St-Louis. Le juge BULLARD a été appelé au fauteuil.

MM. Charles Claiborne, J. Lanaux, Léon Queyrouze, A. Labourdette, Dr R. M. Graham, W. Andry, J. W. Smith, Geo. Allen, W. H. Garland, Jules Cassard, R. B. Sikes, V. Wiltz, B. Van Ostern ont été nommés vice-présidents, et MM. J. L. Fabre, P. S. Warfield et J. R. Vienne, secrétaires.

Sur motion, MM. Jules Cassard, Charles Boudousquié, T. Wilkinson et T. Zacharie sont nommés d'un comité chargé de rédiger des résolutions.

L'assemblée est ensuite haranguée par le capitaine Bryce, MM. J. W. Smith et Henry Ogden.

Les résolutions suivantes sont soumises à l'assemblée. Attendu que la prochaine élection est de la plus haute importance pour cette ville, et attendu que le parti whig a une majorité décisive dans cette paroisse; il est en conséquence résolu qu'il est du devoir des whigs de la Nouvelle-Orléans de faire tous leurs efforts pour le succès du parti, vendredi prochain, 12 du courant.

Résolu que les whigs soient respectueusement invités de venir voter le plus tôt possible, et qu'après avoir déposé leurs votes, qu'ils s'engagent à faire voter tous leurs amis, afin de ne pas perdre un seul vote whig.

Résolu que chaque whig soit prié de faire attention dans son district respectif pour qu'aucun vote illégal ne soit déposé dans le scrutin.

Résolu de plus, qu'il est du devoir des bons whigs de donner tout leur temps, le jour de l'élection, pour le succès de nos candidats; et qu'avec cette assurance nous sommes certains de la victoire.

L'assemblée a adopté ces résolutions à l'unanimité et s'est ensuite ajournée, en donnant trois hourras pour le succès de la cause whig.

A peine le meeting ajourné, le gouverneur Jones, du Tennessee, qui se trouvait présent, a été appelé par la multitude. Nous regrettons de ne pouvoir donner quelques fragments de son discours patriotique, qui a été vivement applaudi.

BULLETIN.—Les deux séances du congrès dont nous publions aujourd'hui le sommaire, présentent plusieurs points qui se recommandent à l'attention des amateurs et du public.

Et d'abord, on y verra l'*illustre* M. Walker, le grand secrétaire de la trésorerie, le puissant avocat des droits de revenu qui vient présenter au sénat un beau travail, duquel il résulte que notre administration, naguères si dévouée à la liberté commerciale et si ennemie de toute protection, est maintenant fort disposée à accorder un doigt de protection à quelques-unes de nos industries: le fer, le charbon et le sucre en particulier. Elle a envie d'avoir des revenus un peu plus forts que ceux qu'elle attend du tarif de 1846, et elle propose d'élever les droits sur certains articles, elle qui prétendait si bien par l'organe dudit M. Walker, que la bonne manière pour avoir de gros revenus, c'était d'avoir de faibles droits. Voilà donc où en sont réduits les partisans du libre commerce et du tarif de revenu. Il n'y a guères plus de deux mois que leurs systèmes sont mis en application, et déjà ils proposent des modifications. O admirable consistance!

On remarquera ensuite la sollicitude toute paternelle avec laquelle la majorité locofoco de la chambre, s'empresse de couvrir la responsabilité du président de son choix. On demandait des explications sur le retour de Santa-Anna au Mexique: cela aurait pu amener des révélations compromettantes; vite on a étouffé cette motion sous un vote de parti; et l'intrigue dans laquelle le rusé Mexicain a joué notre gouvernement restera encore un mystère.

Enfin on aura le plaisir d'admirer ce "bill des trois millions" que les amis du président voudraient bien mettre à sa disposition pour *arranger* les affaires du Mexique. L'an dernier, M. Polk ne demandait que deux millions, et voilà qu'on lui en veut voter trois. C'est assurément de la générosité, ou je ne m'y connais pas. Et pourquoi faire ces trois millions? Pour amener le gouvernement mexicain à traiter? Mais il ne le veut pas, il l'a déclaré, la majorité du congrès a fait une profession de foi du même genre. A quoi vise-t-on donc? Eh! "mon Dieu, qui sait? Notre Exécutif qui a su si bien faire rentrer Santa-Anna au Mexique, a peut-être envie de l'en faire sortir à l'aide de quelque gros cadeau en espèces, espérant sans doute que cet habile général parti, la nation deviendra plus traitable. L'idée est assez saugrenue en vérité pour être tombée dans la cervelle de nos hommes d'Etat, et elle compléterait la bouffonnerie dont le premier acte s'est joué à la Havane. Tout cela serait bien drôle, si ce n'était pas si triste.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.—Le sixième volume du grand ouvrage de M. Thiers a dû paraître le 4 janvier dernier à Paris. Le septième est sous presse et sera publié à la fin de février. Le nouveau volume se compose de trois livres: Ulm et Trafalgar, Austerlitz, Confédération du Rhin. M. Thiers raconte sous ces trois titres, qui rappellent les plus grandes actions de cette époque mémorable, l'histoire de France, on pourrait dire de l'Europe, depuis le mois 1805, à partir du départ de Boulogne, jusqu'au mois d'août 1806, une des plus glorieuses phases de l'épopée impériale. La guerre et la grande politique ne tiennent pas toute la place dans ce récit. L'administration intérieure de la France, les finances, les institutions nationales, les établissements utiles, les embellissements de la capitale, marchent de front avec les triomphes de nos armées, et les combinaisons diplomatiques de ce génie magnifique, de cette intelligence admirable dont l'activité embrasse l'ensemble et les détails de la politique, de la guerre et de l'administration, donne partout le mouvement et suffit à tout avec un zèle que les obstacles ne peuvent vaincre, que le succès encourage, et dont les applaudissements de la nation sont la récompense.

Les steamers français.

Des renseignements émanés des meilleures sources confirment la nouvelle donnée par le *Courrier du Havre*, relativement au traité conclu entre la compagnie Hérout et de Handel, du Havre, et le gouvernement français. Ce traité *a été signé*, et si, comme cela est très probable, les chambres l'approuvent sans retard, le premier steamer partira du Havre pour New-York *dans le courant de mars ou d'avril*. Aux dernières dates, les travaux étaient activement commencés à bord des steamers pour la construction des chambres et autres aménagemens nécessaires à leur nouvelle destination. Ces bâtimens, qui ont été affectés au service de la marine militaire, ont la solidité de frégates, mais ils ont, en retour, dit-on, le défaut de cette qualité, c'est-à-dire qu'ils sont un peu lourds à la marche. On ne pense pas qu'ils puissent traverser l'Océan en moins de 18 jours. C'est là un défaut capital, suivant nous, dans une entreprise destinée à entrer en concurrence avec les steamers anglais qui font le même trajet en 13 jours. Cette infériorité comparative portera une fatale atteinte au succès de l'entreprise, et mieux eut valu attendre encore que de commencer dans des conditions d'inégalité reconnues d'avance. La compagnie Hérout et de Handel doit assurer les quatre steamers qui lui sont loués par le gouvernement, afin que celui-ci soit garanti contre toute perte en cas de sinistre.

M. SOULÉ était à Washington le 2 courant, dans l'après-midi; mais la fatigue du voyage l'a empêché de se présenter au Sénat.

FINANCES DU GOUVERNEMENT.— D'après un état de situation publié officiellement, le montant total des bons du trésor en circulation, au 1er courant, était de $4,375,180, 97.

Le 25 du mois dernier, également d'après un tableau officiel, les fonds que le gouvernement avait en dépôt, soit dans les banques, soit ailleurs, s'élevaient à $8,684,964, 84. Sur cette somme, il n'y avait guère que $100,000 à la Nouvelle-Orléans.

MARINE.—Le 1er courant, le transport des Etats-Unis *Southampton* a quitté l'arsenal de Norfolk, et a dû mettre à la voile quelques jours plus tard. La corvette des Etats-Unis *Decatur* était également prête à prendre la mer; mais on ne savait pas quelle était sa destination.

KENTUCKY.—Le 1er courant, un nouvel essai a été fait dans la Législature du Kentucky pour élire un sénateur des Etats-Unis. Il a encore échoué. Comment cela finira-t-il? Pourvu que les whigs n'aillent pas, faute de s'entendre, se laisser donner le pion par leurs adversaires!

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS— *Mercredi 10 fév.*

M. Moise, au nom du comité judiciaire auquel a été référé le bill du Sénat, concernant les tuteurs nommés aux mineurs résidant dans les autres Etats, recommande le rejet de ce bill.—Ce rapport est adopté.

Le même membre, au nom du même comité, rapporte plusieurs bills, parmi lesquels nous remarquons ceux-ci: "acte relatif à l'élection des constables dans la paroisse Jefferson"; —"acte pour autoriser le juge du 3me District judiciaire et le juge du 1er District à siéger mutuellement à la place l'un de l'autre";—"acte pour créer un nouveau juge pour les Cours de District de la Nouvelle-Orléans."

M. Smith, de la majorité du comité judiciaire, rapporte un acte relatif à l'administration des successions et pour réduire les frais de ladite administration. M. Toomey présente, au nom de la minorité, un rapport contre le bill. Les deux rapports sont mis à l'ordre spécial du jour pour vendredi de la semaine prochaine.

M. Lewis demande la reconsidération du bill relatif aux devoirs du coroner. Sa motion prévaut, et le bill est référé à la délégation des paroisses d'Orléans, de Jefferson et de Plaquemines.

M. Lewis introduit un acte relatif à l'achat d'un drapeau pour les volontaires de la Louisiane.—Référé au comité judiciaire.

La Chambre vote une résolution, enjoignant à l'ingénieur de l'Etat d'examiner le bayou Vermillon, afin de s'assurer si l'on pourrait creuser un canal pour lier ledit bayou à une baie du littoral.

L'acte affectant $5,000 à l'achat d'armes et de munitions pour la milice de l'Etat, est pris en considération, lu trois fois et passé.

L'acte pour dispenser les pompiers de la paroisse Jefferson de la nécessité de faire partie du jury, est lu trois fois et passé.

L'acte relatif aux encanteurs de l'Etat est, sur motion de M. Vason, mis à l'ordre spécial du jour pour lundi prochain.

L'acte allouant une rétribution aux aumôniers des 1er, 2e, 3e et 4e régiments de volontaires de la Louisiane, subit une 3e lecture.

La Chambre discute ensuite le bill relatif aux notaires publics, et le réfère au comité judiciaire.

Puis elle s'ajourne.

SÉNAT.—Le Sénat vote le bill de la Chambre qui accorde une rétribution à M. Thomas B. Eastland pour les services qu'il a rendus à l'Etat en réglant les comptes de ce dernier avec le gouvernement fédéral.

Le bill des terres, voté par la Chambre des Représentans pendant la dernière session, est pris en considération par le Sénat, qui l'adopte après l'avoir amendé.

Le bill de la Chambre relatif à la vente des terres dont le produit est destiné aux améliorations intérieures, est pris en considération et passe après trois lectures.

Le Sénat s'occupe ensuite de la résolution de la Chambre enjoignant à nos sénateurs et représentans au Congrès de s'opposer à toute mesure qui aurait pour but l'ouverture du bayou Manchac.

M. Adams présente une clause additionnelle, déclarant que le gouvernement des Etats-Unis n'a pas constitutionnellement le pouvoir de faire exécuter un pareil travail dans l'Etat, sans le consentement de celui-ci.

Cette clause est rejetée après un court débat, et la résolution est adoptée sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.

Congrès.

Séance du 1er février 1847.

SÉNAT.—Une communication est reçue du secrétaire du trésor en réponse à la résolution de M. Cameron du 7 janvier. Cette communication recommande les augmentations de droits suivantes:

Dix pour cent sur les charbons de terre, les fers, les casimirs coûtant au-delà de quatre dollars par yarde, le blanc et le rouge de plomb; vingt pour cent sur les sucres bruns, blancs et raffinés; cinq cents sur les cotons imprimés coûtant plus de trente cents la yard carrée; cinq pour cent sur les cotons non imprimés, coûtant au-delà de vingt cents la yard carrée. On estime que ces augmentations de droit produiront environ 1,418,000 dollars.

Le secrétaire du trésor recommande en même temps une diminution de droits de cinq pour cent sur les haches, marteaux, ciseaux, (de menuisiers), parties de charrue et les cotons ne coûtant pas plus de huit cents par yard carrée; ces diminutions devront produire 55,000 dollars.

Il recommande de nouveau la taxe sur le thé et le café en la réduisant à quinze pour cent et l'établissement d'un droit sur quelques articles de la liste des articles francs, mais sans grande importance.

La communication du secrétaire du trésor est envoyée à l'impression.

Le bill de la chambre qui établit des routes postales au Texas est adopté.

Le bill de l'armée est repris. M. Houston propose de le renvoyer au comité militaire avec instruction de faire un rapport en conformité avec son amendement relatif aux volontaires, déjà précédemment rejeté. M. Huntington appuie le renvoi, mais substitue aux instructions de M. Houston des instructions tendant à effacer la disposition qui autorise des certificats d'emprunt. Rejeté par 28 voix contre 18. Le bill est enfin adopté par 29 voix contre 3. MM. Cilley, Calling et Davis votent contre.

Le Sénat s'ajourne, après avoir siégé quelques instans en séance exécutive.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La chambre s'occupe de la résolution de M. Thompson demandant communication de la correspondance avec le général Taylor. L'amendement de M. Ashmun, demandant des informations relativement au retour de Santa Anna au Mexique est rejeté par 99 voix contre 76. Ainsi la chambre refuse formellement de laisser connaître au public les faits qui se rattachent à la rentrée de Santa Anna au Mexique. On remarquera que le vote est essentiellement un vote de parti.

La résolution de M. Thompson est ensuite mise aux voix et adoptée par 101 voix contre 72.

L'ordre spécial appelle le "bill des Trois millions" qui doivent servir à régler nos difficultés avec le Mexique. M. King en demande le renvoi, et cette motion, après quelque débat, prévaut par 97 voix contre 83.

Une résolution de M. Reuben Chapman, tendant à demander des renseignements sur divers incidents relatifs à l'armée, est adoptée d'abord, puis reconsidérée et rejetée.

La chambre s'occupe ensuite de divers bills d'intérêt particulier, et ordonne l'impression d'une communication présidentielle en réponse à la résolution qui demandait les noms des membres du Congrès servant au Mexique, et de communications des départements de la guerre et du trésor.—La chambre n'étant plus en nombre, lève la séance et s'ajourne.

Séance du 2 février.

SÉNAT.—Le secrétaire de la guerre adresse une communication sur la situation des milices dans les divers Etats.

M. Benton fait un assez long discours en présentant les cartes de l'Oregon dressées d'après les notes du capitaine Frémon.

Les résolutions de *remerciement* au général Taylor que la Chambre a adressées la veille au Sénat, subissent une première lecture; puis le Sénat s'occupe du "bill des trois millions" qu'a présenté M. Sevier. L'honorable sénateur présente quelques développements en faveur de son bill; M. Miller, qui lui succède, le combat, et prend occasion de blâmer la manière dont l'Administration a conduit la guerre du Mexique. M. Sevier réplique avec beaucoup de chaleur. M. Mangum présente à son tour quelques remarques pleines de justesse et de raison. M. Berrien offre divers amendemens au bill, et ces amendemens, aussi bien que le passage du message présidentiel qui demandait deux millions à la dernière session, sont envoyés à l'impression.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Le bill des appropriations civiles et diplomatiques, se discute en comité général et provoque un vif débat, durant lequel le bill n'avance guères.

M. Wentworth de l'Illinois, fait un discours *flambant* pour justifier son opposition à la taxe sur le sucre et le café. Il adresse à son parti des reproches fort mérités, et attaque en passant son collègue M. Wick.

M. Andrew Johnson suit l'exemple de M. Wentworth, et reproche amèrement à M. Polk et à M. Walker, d'avoir changé d'opinion sur la taxe du thé et du café. En 1841, M. Polk déclarait que le principe démocratique s'opposait à cette taxe, et voilà qu'aujourd'hui il la recommande.

M. Delano attaque vigoureusement la guerre; son discours est si plein de logique et d'habileté; il saisit si bien l'ensemble et les détails de la question, qu'il cause une véritable sensation dans la Chambre.

M. Wick répond à MM. Wentworth et A. Johnson; et suivant son habitude, il saupoudre son discours d'anecdotes et de lazzis qui provoquent dans la Chambre une assez vive hilarité.

Le comité, satisfait sans doute de ces quatre ou cinq discours, se lève pour se disposer d'entendre M. Severance; puis la Chambre, après être rentrée en séance pour adopter le bill de l'Académie de West-Point, s'ajourne au lendemain.

IOWA.—La Législature de ce nouvel Etat n'a point fait de nouvel effort pour élire les sénateurs des Etats-Unis, et les juges de la Cour suprême. Elle attend pour procéder encore une fois à cette désignation les résultats de quelque élection complémentaire.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—L'avocat de district a enregistré hier les actes d'accusation contre les prisonniers suivants, accusés de vol; Henry Sanderman, John Kelly, Charles Coghlin, Nathaniel M. Parsons, James McMaster, James Armstrong et James *dit* George Miller. J. G. Johnson, accusé d'avoir donné asile à un esclave marron, Michel Norton, pour tentative de vol et assaut et batterie, Elizabeth Parsons f. d. c. l., pour avoir insulté une personne blanche.

Les prisonniers suivants ont assisté à la lecture de leur acte d'accusation et ont plaidé non coupable: John Anderson, Michael Finnegan et John Langdon, tous trois accusés de vol.

L'avocat de district a renvoyé de la plainte, Ann Owen et Michael Reardon, accusés tous deux de vol.

John Myers, prévenu de vol, a été ensuite mis en jugement et acquitté par le jury.

Deux petites affaires d'assaut et batterie ont occupé ensuite l'attention de la Cour; dans l'une d'elles, le jury n'a pu s'entendre sur la nature d'un verdict.

VOL AVEC EFFRACTION.—La police de la seconde Municipalité a arrêté hier un nommé John Carlington, dit Long John, sous la prévention de s'être introduit avec effraction dans le magasin de MM. Lurdau et Toy, rue de la Levée, et d'en avoir emporté divers objets. Le délit ayant été commis dans les limites de la première municipalité, le prévenu a été livré aux autorités de cette partie de la ville.

ABUS DE CONFIANCE.—Le nommé J. A. Kimballe a été arrêté hier par la police de la seconde municipalité sous la prévention d'abus de confiance. Il est accusé d'avoir descellé un paquet qui lui avait été confié par M. William Johnson, pour être remis personnellement à une personne de Harrisonburg, (Louisiane), et d'en avoir soustrait une lettre contenant une somme de $200 en billets de banque. Cette importante affaire sera appelée ce matin devant le recorder Baldwin.

POLICE.—Première Municipalité. — James Thompson, et Frederick Yager, prévenus tous les deux de vol, ont été arrêtés hier et conduits au bureau du recorder Génois. Ils seront interrogés prochainement.

Le nommé F. Rivaux a été arrêté sous la prévention d'abus de confiance. Il comparaîtra ce matin, devant le recorder.

ENQUETE.—Le coroner Spedden a tenu hier une enquête sur le corps du nègre Jacob appartenant à M. J. Bermudez, trouvé noyé au bayou près du lac. Il avait une légère blessure à la tempe gauche; cependant le crâne ne paraissait pas fracturé. Le jury d'enquête a rendu un verdict de " noyé. "

CONSEIL GÉNÉRAL.— *Séance de mercredi soir.*—M. Stuckney est élu président.

M. Hollande présente une résolution, autorisant l'ex-trésorier de la paroisse à examiner les comptes de M. Charbonnet, ex collecteur sur les colporteurs et pacotilleurs. Cette résolution est adoptée.

M. Hollande présente une autre résolution, abrogeant cette partie de l'ordonnance régulatrice des taxes dans la ville de la Nouvelle-Orléans, portant que toute personne à qui il faudra une licence quelconque, paiera une piastre pour chaque licence. Cette résolution est adoptée, avec un amendement offert par M. Cruzat, à l'effet de faire rembourser ladite somme à ceux qui l'ont déjà payée.

Le comité sur la maison de cour présente une résolution, déclarant que le shérif ne sera pas tenu de payer une partie du loyer payée par la ville, pour l'usage de son bureau. Cette résolution est adoptée après une longue discussion.

Le Conseil s'ajourne peu après.

LETTRE DU GENERAL TAYLOR.—C'est, on le sait, l'*Express* de New-York, qui, le premier, a publié la lettre du général TAYLOR. Ce journal s'indigne des rumeurs que l'on a fait courir à propos de cette publication; il proteste qu'il n'y pas eu, comme l'ont prétendu quelques correspondances, abus de confiance de la part de l'éditeur. Voici d'ailleurs les paroles mêmes de l'*Express*.

"Ces assertions sont pleines d'odieuses faussetés. L'éditeur n'avait point reçu l'injonction de n'en parler; il avait au contraire une autorisation formelle de publier la lettre. Il n'y a pas en non plus l'étonnement dont il a été question. C'est à dessein que cette lettre a reçu la publicité.... Celui qui donné l'ordre de publier n'est pas un homme à renier la responsabilité de sa conduite. Nous sommes, pour notre part, responsables des commentaires; mais quant à la lettre elle-même, celui qui l'a fait publier s'en est tout d'abord porté responsable.

FATALE RENCONTRE.—Nous lisons dans le *Southern Tribune*, que le major Przesmiski et M. J. A. Morgan, ayant eu quelques difficultés par suite de propos attribués à ce dernier, le major manda M. Morgan à l'hôtel Morganza, dans la paroisse de la Pointe-Coupée, et lui administra des coups de cravaches auxquels celui-ci riposta par deux coups de pistolet, dont le major mourut sur le champ. M. Morgan, après avoir été interrogé, a fourni un cautionnement pour garantir sa comparution à la Cour de District.

HORRIBLE.—La *Minerve*, de Thibodeaux, raconte que quatre personnes s'étant procuré deux canots dans le but de visiter les îles voisines de l'embouchure du bayou Lafourche, se livraient depuis plusieurs jours au plaisir de la pêche et de la chasse, lorsque le 20 du mois dernier, ils partirent de l'île Caisse-Tête pour l'île Timbalier. La nuit était déjà avancée et le vent soufflait avec quelque violence. L'un des canots contenait trois personnes, une seule montait le second, le vent toujours croissant ne tarda pas à le séparer du premier. Celui-ci atteignit l'île Timbalier, mais les trois amis qui le montaient attendirent en vain leur infortuné camarade, dont le nom était Shephard.

Le surlendemain, l'un d'eux se promenant sur le rivage, aperçut à une grande distance un chien qui semblait dévorer un objet informe; il se hâta, d'accourir, mais il ne put approcher qu'en tuant le chien, qui ne paraissait pas disposé à abandonner sa proie. Il reconnut alors le malheureux Shephard, dont le chien (son propre chien), avait dévoré les entrailles et les jambes, et qui se mettait à manger les pieds.

ILLINOIS.—John Henry, candidat whig pour le Congrès, en remplacement du colonel Baker, a été élu par un millier de voix de majorité.

TELEGRAPHE MAGNETIQUE.—La longueur totale des lignes télégraphiques aujourd'hui en opération est de dix-sept cent quatre-vingt-dix-sept milles, et plusieurs lignes assez considérables sont en voie de construction.—Une conversation de dix minutes a été échangée directement entre le directeur du télégraphe électrique de Hartford et celui de Toronto, pour l'inauguration de cette ligne. La distance qui séparait les deux causeurs était de 770 milles.

NEW-YORK.—Les chanteurs et les danseurs italiens font fureur dans cette ville; les uns au théâtre Palmo, les autres à celui du Park. La signora Pico et la signorina Barili se partagent l'admiration des dilettanti. Beneventano et Beneditti sont toujours fort applaudis.

Au Park, les signore Ciocca et Mantin et le signor Morra ont fait, le 1er courant, leur début dans le ballet mythologique de *Diane et Endymion*. Ce début a été un véritable succès. La signora Ciocca est une danseuse pleine de nerf et de grâce, et la signorina Mantin est sa digne émule. Le signor Morra possède aussi des qualités précieuses. Ce trio est parfaitement assorti et a un goût de terroir, un parfum italien bien prononcé. Sa danse, sa pantomime, son style, diffèrent tout-à-fait de l'école française; mais ils n'en méritent que plus de piquer la curiosité des amateurs.

TOUJOURS LES EMIGRANS.—Le *Garrick* avait à bord trois cent soixante passagers! Douze sont morts dans la traversée! La plupart des enfans étaient dans la condition la plus misérable, sans bas et sans souliers! Quelques personnes charitables ont ouvert une souscription pour venir au secours de ces malheureux. Plus de cent d'entre eux ont été envoyés immédiatement à la Maison des Pauvres, sur un steamboat frété pour cet effet. Au nombre de ces derniers se trouvait la famille d'un nommé James Develin, composée de cet homme, de sa femme et de sept enfans. Trop faibles pour marcher jusqu'au steamboat qui devait les transporter à la Maison des Pauvres, on a dû les y conduire sur une charrette. L'un des enfans, jeune fille de dix-huit ans, est morte sur cette voiture, de faim sans doute, pendant le trajet du navire au steamboat. James Develin possédait pour toute fortune, en s'embarquant, 20 livres sterl. Il en a donné 19 pour le passage de sa famille, et il a employé la vingtième en achat de vivres pour la traversée. De sorte qu'il ne possédait pas une obole lors de son débarquement aux Etats-Unis.

(*Franco-Américain* du 1er courant.)

ILES SANDWICH. — Les nouvelles de ces îles vont jusqu'au 15 août. Les nouvelles de Tahiti sont du milieu de juillet, et parlent d'un grand nombre d'engagemens qui ont eu lieu entre les indigènes et les troupes françaises, sans avantages décisifs. Le gouverneur Bruat continuait à exiger la soumission absolue des révoltés. Quelques missionnaires anglais lui avaient offert leur médiation, mais il avait décliné cette offre. Un grand nombre de bâtiments baleiniers américains se sont perdus dans ces parages.

Les Polonais en Sibérie.

Un Polonais, déporté en Sibérie, a fourni aux journaux français des renseignements d'un douloureux intérêt. Ce déporté a réussi à s'échapper de Sibérie. Au milieu de dangers et de souffrances sans nombre qu'il n'aurait jamais cru pouvoir endurer, il est arrivé jusque sur les bords de la mer Blanche, puis à Saint-Pétersbourg, et enfin il a pu franchir la frontière de Russie. Il est arrivé à Paris, le 28 octobre, après trois ans et huit mois d'absence, pendant lesquels il a fait au moins quatre mille lieues à pied.

Voici quelques-uns des faits qu'il a recueillis des hommes les mieux informés et des témoins oculaires les plus dignes de foi.

"Le nombre des Polonais exilés en Sibérie dépasse cinquante mille. Plusieurs sont employés aux travaux forcés dans différents établissemens; la plupart sont colons sur les terres appartenant à l'administration des *déportés*. Une église catholique a été érigée à Tomsk, et deux prêtres de cette communion sont envoyés tous les ans pour donner des secours religieux aux condamnés.

Voici quel a été le sort de plusieurs de ces exilés:

Le colonel Pierre Wysocki, chef de l'insurrection pendant l'attaque de Varsovie, en 1831, fut condamné en 1834 aux travaux forcés, et déporté dans les mines de Nertchinsk, situées dans la Sibérie orientale, sur les confins de la Chine. Là, il trouva un certain nombre de ses compatriotes condamnés à la même peine.

Peu de temps après son arrivée, ils concertèrent un projet d'évasion et gagnèrent un paysan russe qui devait les transporter sur l'autre bord d'une rivière et leur servir ensuite de guide. Dans la nuit, au moment convenu, tous les exilés se réunirent sur le bord du fleuve; le paysan les conduisit dans une petite île déserte, et, sous prétexte de s'assurer s'ils n'étaient pas observés, il s'éloigna et alla les dénoncer au chef des travaux. Ainsi trahis et cernés, les exilés, après une lutte inutile, furent repris et emprisonnés.

Pierre Wysocki, le héros de tant de batailles, fut condamné à recevoir 1,500 coups de bâton. Il subit sa peine avec la constance d'un martyr, et dirigé, après sa guérison, sur la forteresse d'Akatni, située plus loin à l'est, pour travailler aux fortifications; il y accomplit, dit-on, sa tâche avec ardeur, ne parle à personne, et après la journée s'enferme seul dans sa cabane.

Voici une autre tentative d'évasion suivie d'une exécution plus cruelle:

L'abbé Sieraciuski, natif de l'Ukraine, était le chef du couvent des basiliens d'Owrnez, en Wolhynie, religieux qui se consacraient à l'instruction de la jeunesse. Accusé d'avoir pris part à l'insurrection de 1831, il fut privé de son caractère sacerdotal et relégué comme simple soldat dans un régiment des cosaques de la Sibérie qui gardent la frontière séparant la Russie des tribus de la Tartarie indépendante. Bientôt après, dans sa qualité de lettré, on le fit instituteur dans l'école du régiment établi à Omsk, chef-lieu du gouvernement de ce nom. Là, il rencontra un certain nombre de Polonais et forma avec eux le projet de pénétrer par les steppes kirguises dans le khanat de Taschkent, et de gagner à travers le pays tartare les possessions anglaises du nord de l'Inde.

L'abbé Sieracinski communique ce projet d'abord à un de ses compatriotes nommé Gorski ou Zgorski, capitaine qui a servi sous Napoleon et a été décoré de la Légion d'honneur. Ce vieux militaire, insurgé de 1830, a été condamné à servir, pour sa vie, comme simple soldat dans un bataillon d'infanterie sibérienne. Plusieurs autres déportés furent bientôt mis dans la confidence.

Mais trois soldats polonais, condamnés au service dans le même bataillon, s'étant enivrés, laissèrent échapper leur secret devant le colonel Grave, commandant du fort d'Omsk. Aussitôt l'ordre fut donné d'arrêter plus de quatre cents Polonais, tant soldats que colons. C'était en 1834.

L'enquête a duré pendant trois ans. Deux commissions instituées, l'une après l'autre, pour juger cette affaire, ont été dissoutes sans arriver à aucun résultat. Une troisième a fait un rapport qu'elle a présenté comme l'expression de la certitude acquise. Un jugement a été rendu, et il a obtenu l'approbation souveraine de l'empereur. Ce jugement a condamné l'abbé Sieracinski, Gorski et quatre de leurs co-accusés, à *sept mille coups de bâton* chacun, et dans le cas où ils supporteraient l'application de cette peine, aux travaux forcés à perpétuité. Les autres accusés, au nombre d'environ deux cents, ont été condamnés, selon la gravité présumée du délit, à recevoir de cinq cents à trois mille coups.

L'exécution a eu lieu à Omsk, au mois de mars 1837, un général nommé Galafayeff a été envoyé exprès de Saint Pétersbourg pour y assister. Le général prince de Kortchakoff était déjà gouverneur général de la Sibérie à cette époque. Le jour fixé pour cet acte sanguinaire, deux bataillons de près de mille hommes chacun, sont venus se ranger sur la place. On en avait écarté précédemment tous les Polonais pour les remplacer par des Russes. Un de ces bataillons devait appliquer la peine aux condamnés à 7,000 coups. Les autres condamnés étaient réservés à l'autre bataillon.

D'après la loi pénale militaire de Russie, les bâtons dont on fait usage quand on fait passer un soldat par les verges, doivent avoir une grosseur telle, que trois puissent entrer dans le canon d'un fusil de munition; mais chacun des bâtons employés pour l'exécution de l'abbé Sieracinski, et de ses complices pouvaient à peine entrer seul dans un canon. D'après la même loi, les soldats doivent rester en colonne serrée, et en frappant de ne pas détacher le coude des cotes, mais pour ce cas spécial, ordre avait été donné de laisser entre les soldats la distance d'un pas. Au moment de l'exécution, il leur fut enjoint d'avancer le pied droit et de lever le bras pour frapper de toute leur force.

L'exécution commença par les condamnés à sept mille coups, mais l'abbé Sieracinski passa le dernier. Chacun des condamnés, nu jusqu'à la ceinture, fut promené quatre fois à travers les rangs. Deux soldats frappant ensemble ne comptaient que pour un coup. Quand le supplicié venait à tomber, on le plaçait sur une sorte de traineau pour lui faire subir le complément de sa peine. Lorsque vint le tour de l'abbé Sieracinski, un médecin s'approcha de lui pour lui faire prendre un breuvage fortifiant, mais il refusa, et marcha vers ses bourreaux en chantant le psaume *Miserere mei Deus*.

Comme il était d'une complexion délicate et qu'il était épuisé par de longues privations, il tomba après avoir reçu mille coups. On le saisit alors, on le fit mettre à genoux sur le traineau en lui garrotant les bras derrière le dos, de façon à ne pas le protéger contre la sang ante flagellation; on attacha, en l'abaissant, sa tête à des montants et à des traverses fixées à l'arrière du traineau, et, dans cette posture, on continua à le faire passer devant ses exécuteurs. Il respirait encore au quatre millième coup, un peu plus tard il rendit le dernier soupir. Plus de deux mille coups ont été reçus par son cadavre.

Les autres, condamnés à sept mille coups, sont morts pendant l'exécution, à l'exception d'un seul, qui fut ménagé parce qu'il était malade.

Après avoir été guéri, il fut renvoyé à Nertchinsk; mais là, atteint d'aliénation mentale, il se tua le lendemain de l'exécution. Les cadavres des cinq martyrs ont été ensevelis près de la ville d'Omsk.

Ceux qui avaient du recevoir de 500 à 3,000 coups, n'eurent ni grâce ni commutation.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 1.

Séance de Lundi 8 février 1847.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Les membres présens furent:

L'honorable Joseph Génois, recorder; MM. les aldermen Dufour, Derbès, Fabre, Hagan, Latour et Shiels.

Sur motion de M. Fabre et faute de quorum le Conseil prend un recès d'un quart-d'heure.

Le Conseil s'étant réuni de nouveau, les membres présents furent:

L'honorable Joseph Génois, recorder; MM. les aldermen J. Duplessis, Cyprien Dufour, A. Derbès, J. L. Fabre, J. E. Faurès, R. Hagan, Z. Latour, P. Shiels, 8.

Absents. MM. les aldermen James B. Marks, J. F. Slingerland et E. Wiltz.

Sur motion de M. Latour, l'absence de M. E. Wiltz pour cause de maladie, a été excusée.

La lecture du procès-verbal des dernières séances a été renvoyée à la séance prochaine.

Le message suivant transmis par le Maire a été lu:

Mairie de la Nouvelle-Orléans, }
8 Février 1847. }

A l'honorable Président et à MM. les membres du Conseil de la Municipalité No. Un.

Messieurs,

C'est avec infiniment de regrets que je me vois dans la nécessité de vous renvoyer la résolution que vous avez passée à votre dernière séance, permettant de jouer au loto dans les limites de la Municipalité No. Un.

Vous ayant fait connaître dans un message précédent, mes opinions au sujet des maisons de jeu, je pense qu'il est inutile d'entrer aujourd'hui dans de longs détails pour vous faire connaître les raisons qui m'engagent à refuser ma sanction à cette résolution.

Je me permettrai de vous faire observer que dans mon opinion, qui est corroborée par celle de l'honorable Isaac T. Preston, avocat-général, la résolution qui nous occupe est en violation de la loi de l'Etat, "*pour empêcher le jeu*", approuvé le 19 mars 1835 et en violation de l'ordonnance du Conseil Général, approuvée le 19 novembre 1846, qui dit: "*Il ne sera plus permis à qui que ce soit de tenir dans les limites de cette ville le jeu appelé kino ou loto ou tout autre jeu de hasard.*"

Enfin, qu'il me soit permis de dire qu'il me parait que le moment est mal choisi pour adopter une pareille mesure, lorsqu'il est à la connaissance de tout le monde que la Chambre des Représentans a passé une loi défendant les jeux de toute description, sous des peines très sévères, et que cette loi se trouve maintenant devant le Sénat de la Louisiane. D'après ces considérations, il est de mon devoir de renvoyer cette résolution à votre considération ultérieure. En agissant de la sorte, je suis mu par le désir d'obéir à ce que je considère fermement comme étant la volonté impérative de la loi, et en même temps de me conformer à ce que je considère comme étant l'intention et le vœu de ceux auquel le peuple, pour le moment, a délégué ses pouvoirs pour faire les lois qui doivent le gouverner.

Je suis respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

M. Fabre fait la motion que ce message soit référé au comité des réclamations. Le président décide que cette motion n'est pas à l'ordre. Sur motion de M. Hagan résolu que le Conseil adhère au veto du maire sur la résolution du 1er février, permettant le jeu de loto dans les limites de cette municipalité.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Derbès, Fabre et Latour avaient voté dans la négative—3, et que MM. Duplessis, Dufour, Faurès, Hagan et Shiels avaient voté dans l'affirmative—5. En conséquence la dite résolution a été adoptée.

Sur motion de M. Derbès le Conseil s'occupe de la résolution qui autorise le maire à acheter le second volume de l'Histoire de la Louisiane, résolution qui était en discussion lorsque le Conseil s'est ajourné. Sur motion cette résolution est adoptée.

M. Dufour demande et obtient que le Conseil reconsidère le vote qui vient d'être donné. M. Latour fait la motion que le Conseil suspende l'action du règlement pour prendre en considération la dite résolution. L'appel nominal demandé, il a paru que M. Fabre avait voté dans la négative—1, et que MM. Duplessis, Dufour, Derbès, Faurès, Hagan, Latour et Shiels avaient voté dans l'affirmative—7.

Le Conseil ayant suspendu l'action du règlement, M. Dufour propose d'amender cette résolution, en disant que le prix du volume n'excèdera pas 3 piastres. M. Fabre fait la motion que le prix du volume n'excède pas 1 piastre et cinquante sous. La motion de M. Fabre est rejetée et l'amendement de M. Dufour est adopté. L'appel nominal demandé sur l'adoption de la résolution ainsi amendée, il a paru que M. Fabre [illegible] Duplessis, Dufour, Derbès, Faurès, Hagan, Latour et Shiels avaient voté dans l'affirmative -7. En conséquence la résolution a été adoptée ainsi qu'il suit:

Résolu que le maire est et demeure autorisé à acheter cent exemplaires du second volume de l'Histoire de la Louisiane par Charles Gayarré, bien entendu que le prix du volume n'excèdera pas trois piastres.

Appel des comités.

M. Faurès, president du comité des finances, présente les états hebdomadaires des trésoriers dont les balances sont comme suit:

Trésorier du département de la police $18,381.59
Trésorier des travaux publics........ 2,700 57

M. Faurès comme président du comité des finances informe le Conseil que MM. Kirby & Pollock, contracteurs pour le nettoiement des rues du premier et du troisième districts, ont signé leur contrat et fourni leurs cautions à la satisfaction du comité des finances;—et il présente la résolution suivante, laquelle sur motion et après dispense des règles a été adoptée:

Résolu que l'avocat de cette corporation est et demeure autorisé à intenter des poursuites contre toutes les personnes qui ont acquis des propriétés de la municipalité No 1, et qui ont refusé de se conformer aux termes et conditions de la vente.

J. E. FAURÈS, président.
CYPRIEN DUFOUR,
Z. LATOUR.

M. Hagan, président du comité des améliorations, prie le Conseil de suspendre l'action du règlement pour lui permettre de présenter deux lettres qui ont été adressées au comité. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Dufour, Derbès et Faurès avaient voté dans la négative—3, et que MM. Duplessis, Fabre, Hagan, Latour et Shiels avaient voté dans l'affirmative—5. Cette motion n'ayant pas obtenu les deux tiers des voix comme l'exige le règlement, a été rejetée.

M. Fabre, président du comité des réclamations, présente les rapports et résolutions qui suivent, lesquels sur motion et après dispense des règles ont été adoptées, avec un amendement de M. Latour:

Le comité des réclamations auquel a été référée la lettre de M. Paul Lacroix et autres, a l'honneur de vous faire savoir qu'après un examen minutieux des ordonnances concernant la halle aux boucheries, il est d'avis que la plainte des pétitionnaires est fondée. Le fermier n'a pas le droit de placer des tables sous les auvents qui, dernièrement ont été construits aux deux extrémités de cette halle. Votre comité n'a pu découvrir un pareil droit dans aucune ordonnance ou résolution. En outre, il serait imprudent de laisser le fermier assumer un pareil droit et placer des tables sur la voie publique lorsqu'il est notoire qu'il y a sous ladite halle, beaucoup de tables qui ne sont point occupées. En conséquence, le comité offre à votre approbation la résolution suivante:

Résolu que le commissaire de la halle aux boucheries est et demeure requis de forcer le fermier de ladite halle, à se conformer aux ordonnances en vigueur concernant ladite halle,—et toutes les fois que ledit fermier violera lesdites ordonnances, il est du devoir dudit commissaire d'en faire immédiatement son rapport au recorder qui est prié de notifier ledit fermier d'avoir à faire enlever les tables placées sous les auvens, en violation des ordonnances.

J. L. FABRE.
CYPRIEN DUFOUR.

Le comité spécial auquel a été référée la lettre de M. John De Buys, a l'honneur de vous soumettre qu'il a examiné le travail fait et achevé pour cette municipalité. Votre comité est d'avis qu'une somme de trois cents piastres serait une compensation juste et raisonnable pour ledit travail; il vous offre en conséquence la résolution suivante:

Résolu que le trésorier de la police est et demeure autorisé à payer à M. John De Buys la somme de trois cents piastres, pour avoir ouvert le livre des taxes et avoir fait tous les reçus de taxes.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1847.
J. L. FABRE,
RICHARD HAGAN,
A. DERBÈS.

Lettres et pétitions.

Sur motion, le conseil prend en considération les propositions cachetées pour le nettoiement des rues du second district:

M. Deverge offre de contracter à raison de $3,500
M. P. Willman " " $3,300
M. O. Faure " " $1,800
M. O. Livaudais " " $4,729
M. P. Lambert " " $1,500

Sur motion, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le conseil accepte les propositions de M. Philippe Lambert de nettoyer les rues du second district pour et moyennant la somme de deux mille six cents piastres par an. Il est bien entendu que le sieur P. Lambert devra d'ici à lundi prochain, transmettre le nom de ses cautions au comité des finances qui est chargé de les accepter, et le contrat devra être signé pour ladite époque.

MM. Giquel et Slingerland prennent leur siège.

Lecture est faite d'une lettre de M. C. Pollock, soumissionnaire pour le nettoiement des rues du troisième district, priant le conseil de lui faire remise de l'amende encourue.

M. Latour présente une résolution à cet effet. Sur motion, la lettre et la résolution sont référées au comité des réclamations.

Lecture est faite d'une lettre de M. Z. Cavelier, président des marguilliers de l'église St-Louis, réclamant une somme de $1202 50 pour le loyer des cours. M. Dufour fait la motion que cette lettre reste déposée sur le bureau, sujette à l'appel du Conseil,—l'appel nominal demandé, il a paru que MM. Dufour, Latour et Slingerland avaient voté dans l'affirmative—3, et que MM. Duplessis, Derbès, Fabre, Faurès, Giquel et Shiels avaient voté dans la négative—6. En conséquence cette motion est rejetée. Sur motion de M. Fabre, cette lettre est référée au comité de finances avec pouvoir d'agir. M. Dufour fait la motion que le Conseil s'occupe de la lettre qui lui a été adressée à ce conseil à la dernière séance,—l'appel nominal demandé, il a paru que M. Derbès avait voté dans la négative—1, et que MM. Duplessis, Dufour, Fabre, Faurès, Giquel, Latour, Slingerland et Shiels avaient voté dans l'affirmative—8. En conséquence le Conseil s'occupe de ladite lettre, et procède à la confirmation de MM. J. S. Stephenson, E. A. Michel et Lucien Dubuc, en qualité de commissaires pour dresser les listes complètes de tous les habitans et électeurs de la Municipalité No Un.—M. Z. Latour, préside le Conseil,—l'appel nominal demandé sur la confirmation de M. J. S. Stephenson, il a paru que MM. Derbès et Giquel avaient voté dans la négative—2, et que MM. Duplessis, Dufour, Fabre, Faurès, Latour, Slingerland et Shiels avaient voté dans l'affirmative—7. En conséquence M. J. S. Stephenson a été proclamé dûment élu.—L'appel nominal demandé sur la confirmation de M. E. A. Michel, il a paru que MM. Dufour et Latour avaient voté dans l'affirmative—2, et que MM. Duplessis, Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Slingerland et Shiels avaient voté dans la négative—7. En conséquence la nomination de M. E. A. Michel n'a point été confirmée.

L'appel nominal demandé sur la confirmation de M. Lucien Dubuc, il a paru que MM. Duplessis, Dufour, Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Latour, Slingerland et Shiels avaient voté dans l'affirmative—9. En conséquence M. Lucien Dubuc a été proclamé dûment élu.

M. Dufour présente la résolution suivante, laquelle sur motion a été adoptée:

Résolu que conformément à la résolution du Conseil-Général, lundi prochain 15 du courant, le Conseil procédera à la nomination d'un collecteur des taxes sur les chiens,—Il sera du devoir dudit collecteur de remplir tous les devoirs de sa place immédiatement après sa nomination.

L'appel demandé sur l'adoption de cette résolution, il a paru que MM. Duplessis, Faurès, Latour et Shiels avaient voté dans la négative—4, et que MM. Dufour, Derbès, Fabre, Giquel et Slingerland avaient voté dans l'affirmative—5.

Le message suivant transmis par le maire a été lu:

Mairie de la Nouvelle-Orléans, 8 février 1847.

A M. le Président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs,

Comme il n'y a pas de temps à perdre, pour remplir en temps opportun les obligations imposées par la loi approuvée le 29 janvier 1847, qui veut que des commissaires fassent le recensement de tous les individus résidant dans chacune des Municipalités et de tous ceux qui y possèdent le droit de suffrage; et comme la loi veut également que des listes complètes de tous les habitans et électeurs soient envoyées aux divers conseils à la première réunion, qui aura lieu les second lundi ou après le second lundi de mars 1847; j'ai l'honneur de nommer M. Armand Déjean que je juge capable de remplir les devoirs de commissaire, en remplacement de M. E. A. Michel.

Je suis respectueusement,
Votre très humble serviteur,
A. D. CROSSMAN.

L'appel nominal demandé sur la confirmation de M. Armand Dejean, il a paru que MM. Duplessis, Dufour, Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Latour, Slingerland et Shiels avaient voté dans l'affirmative—8. En conséquence M. A. Dejean a été proclamé dûment élu.

Le secrétaire a été autorisé à remettre à qui de droit les propositions cachetées qui ont été présentées trop tard pour être lues.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. Benit et autres nommés assesseurs pour l'ouverture des rues Villeré, Derbigny, Roman et Prieur, et priant le conseil de leur faire payer leur compte. La lettre et le compte sont référés au comité des réclamations.

Lecture est faite d'une pétition de Damien Copo, priant le conseil de lui permettre de construire un auvent dans la cour de la maison située à l'encoignure des rues St Pierre et Chartres. Cette pétition est référée au comité de police avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une pétition de J. Kohl demandant remise de l'amende encourue. Cette pétition est déposée indéfiniment sur le bureau.

Lecture est faite d'une pétition de Barney Shot, garde de nuit, priant le conseil de lui faire rendre la retenue faite sur son salaire pour cause de maladie. Cette pétition est référée au Recorder avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de M. John H. Rohders, offrant d'acheter les briques provenant du marché aux légumes pour et moyennant la somme de cent dix piastres.

Sur motion, résolu que le conseil accepte la proposition de M. John H. Rodhers d'acheter, pour et moyennant la somme de $110, les briques provenant du marché aux légumes.

Lecture est faite d'une pétition de [illegible], garde de police, priant le conseil de lui faire rendre la retenue faite sur son salaire pour cause de maladie. Motion est faite de référer cette pétition au Recorder, avec pouvoir d'agir. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Dufour et Faurès avaient voté dans la négative—2, et que MM. Duplessis, Derbès, Fabre, Latour, Slingerland et Shiels avaient voté dans l'affirmative—6. Cette motion [illegible]

Lecture est faite d'une pétition de P. Mooney priant le conseil de lui avancer mille piastres à valoir sur son contrat. M. Fabre fait la motion que cette pétition soit référée au comité des améliorations avec pouvoir d'agir. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Duplessis, Fabre, Slingerland et Shiels avaient voté dans l'affirmative—4; et que MM. Dufour, Derbès, Faurès et Latour avaient voté dans la négative—4. Le conseil étant également divisé, cette motion est rejetée.

M. Derbès fait la motion que cette lettre reste déposée indéfiniment sur la table. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Derbès, Faurès, Giquel et Latour avaient voté dans l'affirmative—4; et que MM. Duplessis, Dufour, Fabre, Slingerland et Shiels avaient voté dans la négative—5. En conséquence cette motion est rejetée.

M. Fabre fait la motion que cette pétition soit référée au comité des améliorations, qui devra faire un rapport à la séance prochaine; l'appel nominal demandé, il a paru que, MM. Derbès, Giquel et Latour avaient voté dans la négative 3; et que MM. Duplessis, Dufour, Fabre, Faurès, Slingerland et Shiels avait voté dans l'affirmative, 6. En conséquence, cette motion a été adoptée.

Lecture est faite d'une pétition de V. Fonvergne pour remise de l'amende encourue. Cette pétition est référée au comité des réclamations, avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. Communy, au sujet de la fouille des fossés dans les derrières de cette Municipalité. Cette lettre est référée au comité des améliorations qui devra faire un rapport à la séance prochaine.

Lecture est faite d'une pétition de Joseph Jurgiot au sujet d'une licence de dray prise par erreur. Motion est faite que cette pétition reste déposée indéfiniment sur le bureau. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Derbès, Fabre et Latour avaient voté dans la négative, 3; et que MM. Duplessis, Dufour, Faurès, Giquel, Slingerland et Shiels avaient voté dans l'affirmative, 6.

M. Fabre fait la motion que le Conseil suspende l'action du règlement pour s'occuper du rapport fait sur la réclamation de M. Bonabel. L'appel nominal demandé, il a paru que M. Fabre avait voté dans l'affirmative, 1; et que MM. Duplessis, Dufour, Derbès, Faurès, Giquel, Latour, Slingerland et Shiels, avaient voté dans la négative, 8.

En conséquence, cette motion est rejetée.

Affranchissements.—Première lecture.

Lecture est faite des pétitions suivantes:

Lorenzo Tropani, demande l'affranchissement de son esclave Aglae, mulâtresse âgée de 40 ans et de ses deux enfans, François, âgé de 8 ans, et Marie Joseph, âgée de 4 ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Winney Hubbard, demande l'affranchissement de son esclave Clarisse Keith, mulâtresse âgée de 35 ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Betty Dauphin, f. c. l., demande l'affranchissement de son esclave Clementine, jeune négresse de 9 ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Jonathan Ireland, exécuteur testamentaire de William Ireland, demande l'affranchissement du nègre Henry White, avec permission de résider dans l'Etat.

Anthony Fernandez, demande l'affranchissement de son esclave Marie Louise, âgée de dix ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Patsey Ellen Simms, f. c. l., demande l'affranchissement de sa mère Sophie, et la reconsidération du rapport et de la résolution du comité judiciaire accordant le dit affranchissement.

Sur motion, résolu que les dites pétitions soient référées au comité judiciaire, et que le Conseil donne son consentement à l'affranchissement des esclaves Aglae, mulâtresse âgée de quarante ans—et de ses deux enfants, François, âgé de huit ans et Marie Joseph, âgée de quatre ans—Clarisse Keith, mulâtresse âgée de trente-cinq ans—Clementine, négresse âgée de neuf ans—Henry White, nègre âgé de ——, avec permission de résider dans l'Etat. Pourvu que ce consentement soit ratifié à une séance subséquente.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain, 15 du courant, à 5 heures P. M.

JH. REYNES, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI SOIR, 10 FEVRIER 1847.

COTON.—Le marché est languissant, les ventes d'aujourd'hui n'ont excédé que de 1,000 balles, les prix tendent à la baisse.

SUCRE.—La demande est bonne et les prix sont fermes: les ventes sont de 400 boucauts. La mélasse se vend facilement de 47 à 27 [illegible] le gallon.

FARINE.—Le marché éprouve une réaction, les détenteurs sont fermes à $6 le baril et la demande a été active pour l'exportation. Le Mais se maintient en demande de $1 à $1 01 le boisseau.

CHANGE.—Le marché tend à la baisse. Sterling 104 à 105, France, 5f 42½ à 5f 45. Sur New-York à 60 jours de 2 à 2½ pour cent d'escompte à vue de ½ à ¼ pour cent d'escompte.

FRET.—A l'étranger, le fret est fortement en hausse, il s'est fait quelques marchés pour Liverpool, à 1⅛ pour le coton.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Galveston, Haviland, Galveston.
Gobah, Stares, pour Liverpool.
Oswego, Johnson, pour Golfe du Mexique.
Eliza Denison Seeley, pour New-York.
R. C. Bailey, Fitz, pour Cordova.
Ambassador, Hadley, New-York.
Barque Long Island, Thorpe, pour Savannah.
Walpole, Brown, pour Savannah.
Leonora, Mandeno, pour Philadelphie.
Queen Esther, Pendleton, pour Boston.
Victorine, Hobbs, pour Baltimore.
Ivan Tayler, Hude, pour Tampico.
James Marshall, Cabney, pour Golfe du Mex.
Goelette J. O. de O. F. Dow, pour Brazos Santiago.
Aurelia, Crie, pour Tampico.
W. C. Preston, Petit, pour Brazos Santiago.
Brave, Ruddle, pour la Havane.
Water Witch, Trenis, pour Tampico.
R. B. Gager, Fowler, pour Apalachicola.
Henry Plantagnet, Porter, pour Pensacole.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Palmetto, Smith, de Galveston.
Ward Chipman, Belton, de Liverpool.
Bermingham, Robinson, de Boston.
Barque Cassandra, Gail de Clyde.
Ward Chipman, Bilton, de Liverpool.
Brick Judson, Bryson, de Demerara.
Goelette Rapid, Stoddard, de Mobile.
Ottowa, Cordson, d'Apalachicola.
Alston, Lewis, de Pensacole.
Sloop Laura Ann, Milligan, de Pensacole.
Steamer Missouri, Tocheln, de Louisville.
Champion, Sandford, Cincinnati.
Paul Jones, Williamson, de Cincinnati.
James L. Day, Reynolds, de Mobile.
Corinne, Eager, de Leflore.
Cora, Kimball, du Grand Ecore.
Memphis, Fretz, de Memphis.
J. M. White, Ventager, du Lac Providence.
North America, Caldwell, de Cincinnati.
F. M. Street, Street, de Lafourche.

Au bas du fleuve et montant.

Navire Sartelle, de New York.
Parthenon, de Boston, un navire et un brick inconnus.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Sarah Sands......	Janv. 18	de Liverpool	à New York
Cambria	Fev. 4	do	à Boston
Un vapeur neuf..	Mars 1	do	à New York
Hibernia	Mars 4	do	à Boston

PERDU dans la journée d'hier, un CHECK tiré par Mme Marie Artiguenave, daté 15 avril 1845, de la somme de deux cent-quatre-vingt huit piastres, sur la Banque des Améliorations. Le dit check est approuvé par BERNARD, secrétaire de la Banque des Améliorations. La personne qui a pu le trouver, rendra un service en le remettant à M. VISINIER, à la Banque de la Louisiane. 11 fev—1

PERDUS—Trois plans représentant différentes coupes de bâtisses et machines, ont été perdus mercredi 10 février, vers 11 du matin, dans la rue des Grands Hommes.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui les rapportera au bureau de ce journal.
11fev ☞

Nouvelle-Orléans, 11 février 1847

AVIS est donné qu'il a été fait à la Banque de la Louisiane la demande du renouvellement du certificat No 2,900, en date du 22 juillet 1834, d'une action du fonds capital de la dite Banque, au nom de H. Lanoue, lequel certificat a été perdu ou égaré.
11 fev—90 TH. BAILLY BLANCHARD

Compagnie de chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1847.

A une élection des directeurs de cette compagnie pour servir durant l'année courante, tenue le lundi 4 janvier dernier, les personnes ci après nommées ont été élues; à savoir:

G. CURIC DUNCAN, LAURENT MILLAUDON,
D. F. BURTHE, J. V. EGANA,
J. P. BENJAMIN, ALEXANDER GORDON,
VICTOR BURTHE.

Et à une assemblée du bureau des directeurs tenue ce jour, G. Curic Duncan a été unanimement réélu président. ADOLPHE LAVET,
11fev—6f Secrétaire.

AU PRIX FIXE.
ALFRED MUNROE & Co.
Magasin de linge fait au détail.
No 34, rue des Magasins.

LES acheteurs d'habillemens sont invités à visiter notre établissement, où ils trouveront toujours le plus grand assortiment à la Nouvelle-Orléans, et où ils sont sûrs d'acheter chaque article au plus juste prix, sans avoir à marchander et sans crainde d'être trompés. Les articles suivans sont reçus constamment par les paquebots de New York

Habits.

Habits noir, anglais ou français,	$12 à $25
Lévites, do do do	$12 à $25
Habits et lévites, drap superfin, couleur,	$12 à $20
Paletots, superfin, noir et couleur,	$10 à $30

Pantalons.

Casimir angl., franç., améric., de couleur,	$4 à $7
Casimir noir,	$5 à 8
do do surfin, à côtes,	$5 à 10
do élastique,	$5 à 7
do de couleurs claires,	$5 à 7
Satinet, surfin noir, du bleu,	$2 à $3 50

Gilets.

Satin noir, collet droit, de croisé, do demi-croisé, do à châles, nouvelle coupe,	$3 à $6
Casimir de couleurs, mêmes façons,	$[illegible]
Velours noir, mêmes façons,	$[illegible]
[illegible] mêmes façons,	$[illegible]
Satin et soie, à raies, mêmes façons,	$3 à 4 50

Le tout à prix fixe.
ALFRED MUNROE & Co.
[illegible] No 34 Magasins

GRAINES DE JARDINAGE. [illegible]

M. l'Editeur:

☞ Veuillez annoncer que M. CHARLES FORSTALL est candidat pour la place de représentant du 3me district représentatif, en remplacement de M. L. St. Martin, démissionnaire, et qu'il sera soutenu par TOUS SES AMIS.

☞ La section 19 de l'Acte pour régler les élections dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson décrète que:

Les commissaires et les secrétaires d'élections, nommés conformément à ladite loi, devront avoir toutes les qualifications nécessaires pour voter dans le bureau pour lequel ils sont nommés, et ils devront en outre, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter le serment prescrit par l'article quatre-vingt neuf de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, lequel serment sera prêté entre les mains de tout juge ou juge de paix, ou de tout alderman desdites villes.

Nous appelons respectueusement l'attention des personnes qui ont été nommées commissaires et secrétaires d'élections pour le 12 du courant sur la disposition ci-dessus de l'acte du 25 janvier 1847.

Bureau du Sherif, 6 fevrier 1847.
10fev—3f JOHN L. LEWIS, Shérif.

☞ Le public est prévenu que l'on peut voir maintenant à notre bureau, les plans des nombreuses propriétés que nous devons vendre le 16 courant et les jours suivants. BEARD, CALHOUN & Co.
6fev

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No 3.
Séance du 4 février 1847.

ATTENDU que le Conseil est d'opinion que l'ouverture et la prolongation des rues Kerlerec, Tremé et Mystérieuse, serait avantageuse au public, il est résolu que le Maire devra donner en anglais et en français, dans deux gazettes publiées à la Nouvelle Orléans, avis de l'intention qu'a ce Conseil d'ouvrir les dites rues Kerlerec, Tremé et Mystérieuse, comme suit, savoir:

1o La rue Kerlerec, à partir du point où elle se trouve actuellement, en suivant une ligne un peu oblique jusqu'à la rue d'Amour, de manière qu'elle aille aboutir exactement à la rue de l'Histoire.

2o La rue Tremé, depuis l'Esplanade, en suivant une ligne droite jusqu'à la rue Kerlerec, prolongée comme il est dit ci-dessus.

3o La rue Mystérieuse, à partir de la rue St Claude jusqu'à la rue Colombus, en suivant une ligne oblique.

Et le dit ouvrage sera fait conformément au plan fait par le voyer de cette Municipalité, le 6 janvier 1847, et déposé au bureau du Recorder de cette Municipalité.

Résolu de plus que l'avocat de cette Municipalité soit requis de remplir toutes les formalités voulues pour la mise à exécution de la résolution ci-dessus.

(Signé) P. SEUZENEAU, Recorder.

Approuvé le 6 février 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans pas moins de dix jours ni plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No trois agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle Orléans, le 10 février 1847.
11 fev—30 A. D. CROSSMAN, Maire.

A VENDRE, pour cause de départ, une propriété connue sous le nom de PETIT VINCENT, consistant en une vaste maison à étage, divisée en dix appartements, écurie, remise serre, bâche, chassis, ustensiles de jardinage terre et terreau. La propriété mesurant dix terrains environ face aux rues Colombus et les Marais, près le chemin du Bayou. Il y a aussi sur la propriété un assortiment de plantes pour le commerce, arbres fruitiers, mères pour la multiplication, tant sur les lieux que sur la place St Antoine, derrière la Cathédrale où il en sera fait un encan le samedi de chaque semaine.

S'adresser sur les lieux ou chez M. AUGUSTE LOYSE, encoignure des rues St Claude et Bayou.
11 fev—15t

A VENDRE.—Une jolie propriété située dans la paroisse Jefferson, mesurant 4 arpents de face au fleuve, sur une profondeur entre lignes parallèles, courant jusqu'au lac Ponchartrain environ deux lieues et demie.

La dite propriété est située à environ 12 milles de la ville sur la même rive, sur laquelle il y a une maison, des cabanes à nègres, écuries, &c.

Pour plus amples renseignemens s'adresser chez M. P. Longis, rue Royale, No 116.
11 fev—15t

DROGUES ET MEDICAMENTS.

Le soussigné, droguiste en gros, offre à vendre à des prix modérés un grand assortiment de drogues pour teinture, dernièrement importées par lui, telles que:
Garance,—indigo,
Orseille en bois et en pâte,
Prussiate de potasse,—chromate do,
[illegible] camphre
Bois de Brésil,—de Fernambouc
Acide sulphurique etc.
Il a en vente également
[illegible] de vanille
Du beurre de Cacao,
[illegible]

Du coton blanc et un assortiment de pots de chambre et cuvettes à jolies, reçus cette année de France, de Liverpool et du Nord des Etats-Unis.
H. BONNABEL,
11fev Rue Tchoupitoulas encoignure Natchez.

JUS DE CITRON en pipes et en barils reçu le mois dernier, et à vendre par
H. BONNABEL.
11fev Rue Tchoupitoulas encoignure Natchez.

CAFE DE RIO.—3,000 sacs café fin vert, en douze sacs de toile, recouverts en pite, à vendre par lots, par J. W. STANTON & Co.
11 fev Encoig. Magasins et Lafayette

CAFE JAVA.—50 sacs vieux café fin, à vendre par J. W. STANTON & Co.
11 fev Encoig. Magasins et Lafayette.

HUILE ET BLANC DE BALEINE.—A vendre par J. W. STANTON & Co.
11 fev Encoig. Magasins et Lafayette

SACS.—3000 nouveaux sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co.
11fev Encoig. Magasins et Lafayette.

MAQUEREAUX.—300 barils Nos 1, 2 et 3, 30 do du Sud, No 3, 300 do grands maquereaux No 3, à vendre par
11 fev NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

THE.—50 demi caisses, 500 boîtes de 6 à 13 livres, à vendre par NORCROSS & FOSDICK.
11 fev 40 Gravier.

CAFE JAVA.—300 sacs vieux café Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK.
11 fev 40 Gravier.

SUCRE.—100 caisses blanc et brun, à vendre par NORCROSS & FOSDICK.
11 fev 40 Gravier

POIVRE.—100 sacs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK.
11 fev 40 Gravier

DENIMS.—100 balles denims de dix fils, à vendre NORCROSS & FOSDICK.
11 fev 40 Gravier

CONDUIT aux épaves du 3me district de la 2me Municipalité:

Une vache jaune, avec des taches d'un blanc sale sur le corps, flûtes cornes, dont le bout est scié, une marque de l'oreille droite enlevé à la partie supérieure, l'oreille gauche fendue; point d'étampe visible.

UNE VACHE blanche et rouge, près de mettre bas, tête et cou rouges, croupe et ventre presque tout blancs, les bouts des cornes noirs, partie inférieure de l'oreille gauche coupée, point d'étampe visible.

Si les dits animaux ne sont pas réclamés avant le samedi, 20 février courant, ils seront vendus à l'encan, au dit jour, par R. Kerrison, encanteur spécial.
TH. MAHEN,
11 fev—3fen10j 1er lieutenant, garde de nuit.

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:

Une jument bai, une raie blanche au front, tache de blanc sur le dos, un pied derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle et bride.

Si d'ici au 27 février la dite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue aux lieux et heures accoutumées par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
11 fev—10f Gardien des épaves.

REÇU par les derniers arrivages du Havre:
Robes brodées, blanches et en couleur.
Mousseline brodée pour robes,
Jeux de rideaux brodés;
Idem en pièces, damassées en pièces,
Guinghams, etc. etc.
A vendre par FS PERRET,
10 fev 4e rue Bienville

CHANDELLES.—Blanc de baleine et adamantines—175 caisses blanc de baleine de New Bedford, dimensions assorties, 150 caisses chandelles adamantines, en en débarquement du navire Kentucky, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
10 fev No 8 Nouvelle Levée

THERBENTINE.—50 barils en bon ordre pour l'exportation, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
10 fev No 8 Nouvelle Levée.

Bureau pour la vente de propriétés.
H. MOELLHAUSEN,
Allée de l'Arcade de Banks, No 7.

ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction.
9 fev ☞

Marchandises fraîches de Printems.

WEST, OLIVER & WOODLIEF ont en magasin, depuis la mise en vigueur du nouveau tarif, et reçoivent en ce moment, un grand assortiment de linons et de mousselines imprimées; et en outre d'autres marchandises de fantaisie et des nouveaux goûts, qu'ils offrent à vendre en gros seulement, à des prix CONSIDÉRABLEMENT RÉDUITS.
No 17 rue de Chartres

AUSSI—Un assortiment général de crêpes, barèges, bombazines, gants, mitaines, broderies, dentelles, etc. etc. 9 fev

OLIVES à vendre par AUG. MOLIER,
10fev—6f 90, St Louis

CAPRES à vendre par AUG. MOLIER,
10fev—6f 90, St Louis

ALCOHOL.—12 barils de haute preuve, en magasin et à vendre par Wm. H SIMMONS,
10fev 44, Poydras.

VINAIGRE DE CIDRE.—30 grands barils à vendre par W. H. SIMMONS,
44, Poydras.

SUCRE Havane—20 caisses sucre blanc, en magasin et à vendre par
Wm. H SIMMONS,
10fev 44, Poydras.

CAFE HAVANE—300 sacs à vendre en magasin par W. H. SIMMONS,
44, Poydras.

CIGARES HAVANE—[illegible] W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

[illegible]

P. LEVEMRIER,
RUE DE CHARTRES, No. 76

OFFRE à vendre en débarquement des navires Andelle et North Carolina, du Havre, aux prix les plus modérés de la place:
20 caisses chapeaux de paille d'Italie, parfaitement assortis pour hommes et pour enfans de tous les âges, 1 caisse rubans taffetas noir de divers numéros; 1 caisse cartes à jouer françaises.
8fev—10f

A LA GRANDE VARIETE.
No 50, rue de Chartres.

CE Magasin contient maintenant un assortiment des plus variés d'objets de fantaisie et d'utilité; les dames et le public en général sont respectueusement invités à venir le visiter. Ce magasin de détail à la Nouvelle Orléans présente un assortiment aussi complet de nouveautés: toilette, gants, rie, foulards, parfumerie, peignes, éventails, paniers à ouvrage, cabas, brosses, papeterie, coutellerie, ciseaux, &c., théières, cafetières, couteaux, balais, cordes, anneaux à rideaux, [illegible], ardoises, crayons, plumes, cartes, [illegible], poires à poudre, pomboires, [illegible] &c.
8fev E PIFFET.

VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE LIQUIDATION

B. O. VIGNAUD,
No. 41, RUE DE CHARTRES

IMPORTATEUR direct de porcelaine française de tout genre, verrerie de table, unie, moulée et taillée, aussi articles de fantaisie en cristaux de Bohême et en porcelaine décorée, plaqué, britannia, ferblanterie, coutellerie de table; couverts en Maillechort plaqué et en german silver; lampes de tous genres, ornements de cheminée, pendules, girandoles, vases, lustres et candélabres.

ARTICLES DE FANTAISIE ET DE MENAGE.

B. O. Vignaud, liquidant positivement, offre de grands avantages aux acheteurs. Il invite les marchands, les familles, les propriétaires de restaurants, d'hôtels ou de cafés à venir examiner son grand assortiment, qu'il vend en gros et en détail, au prix coûtant pour du comptant. 8fev

LIQUIDATION POSITIVE.
VINS ROUGES ET BLANCS, BON ORDINAIRE POUR FAMILLES, VINS FINS.
RUE CONTI, No. 9.

A dater de ce jour, le soussigné, entrant en liquidation, a l'honneur de prévenir le public, et particulièrement ses connaissances qu'il vendra aux prix les plus modérés les vins ci-dessus annoncés, les ayant en grande partie reçus avant le premier décembre.

En même temps il prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte.
4fev6m P. DELAMAR.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN terrain situé rue St Philippe et entre les rues Royale et Bourbon, mesurant 30 pieds français, 30 pieds de face à la rue St Philippe, sur 90 de profondeur; il existe sur ledit terrain une maison en briques de 4 appartements, une galerie fermée et deux cabinets; le tout couvert en tuiles, avec une cuisine aussi en briques et à étages de 4 appartements, puits, &c. Elle peut être louée à $40 par mois.

Conditions, moitié comptant et la balance à 12 mois en billets endossés, &c. et portant un intérêt de 8 p. 0/0 l'an.

Si elle n'est pas vendue d'ici à samedi prochain 13 du courant, elle sera alors criée à la Bourse St-Louis à midi.

S'adresser, passage de la Bourse, 12.
ABAT & DOMINGON,
10fev ☞ Encanteurs.

SANGSUES!

REÇU par les derniers arrivages du Havre et de Bordeaux, de très belles SANGSUES hongroises, à vendre à la pharmacie de F. F. HENRIQUEZ, encoignure St Louis et Remparts aussi, un petit lot de sangsues moyennes qu'on vendra 30 cents.

On en trouvera également à la pharmacie de Liautaud, rue Condé, et à celle de M. Blanchet, rue Royale entre l'Hôpital et Quartier. Les personnes qui en désireront par cent ou par mille, n'ont qu'à s'adresser chez M. R. Vauneau, négociant, rue St Louis No. 20, entre Chartres et Levée, ou l'on en verra les échantillons, et au fauboug Tremé, chez madame Charles Pierre, rue des Ursulines No. 233.
10fev F. TRASFORST.

AVIS AUX ABONNES DE LA SEMAINE LITTERAIRE.

MESSIEURS les abonnés de cette publication à qui il manque des numéros pour l'année 1846, sont priés d'en faire la réclamation d'ici au 10 du courant, époque à laquelle les numéros restant seront renvoyés à New York.
VICTOR HEBERT agent,
6fev 149, rue de Chartres.

VINS en débarquement des navires LUBECK, JOSEPH et AUSTERLITZ, de Bordeaux.
100 Barriques Vin rouge Montferrand et St Julien,
72 Barrils Vin blanc Haut Sauterne
700 Caisses Vin rouge de 12 bouteilles avec étiquettes et capsules, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30déc 34, rue Vieille Levée.

DIVERS.—A vendre par J. M. CABALLERO, No 32 Vieille Levée.
2,000,000 cigares de la Havane, qualités assorties,
200 caisses sucre, 400 sacs café vert.
4 surons indigo Guatemala,
5 balles gomme copal du Mexique
12 barils tabac de pipe de Mme & Co
10 do cigarettes Verdades Havane.
6 fev

A VENDRE D'IMPORTATIONS DIRECTES.
150 barriques Marseille, 1 chronomètre
100 quarts Madère, 50 do Porto,
200 barriques claret, 50 barils vin blanc,
40 do whiskey rectifié
20 demi et quarts de pipes Cognac,
100 caisses vin rouge et blanc.
40 caisses liqueurs, 30 do curaçoa,
300 paniers anisette, 20 caisses d'absinthe,
200,000 bouchons fins et surfins.
P. LONGIS,
6fev 116, rue de Royale.

P. LONGIS, 116, rue Royale, offre à vendre pour acheter une consignation.
80 barriques vin rouge Marseille.
50 quarts Madère. 6fe

MERINOS.—Merinos français, qualité supérieure, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
6 fev 36, rue de Chartres.

COUTILS.—2 balles coutils, haute nouveauté, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
6 fev 36, rue de Chartres

GANTS FIL.—1 caisse 100 douzaines gants fil écru, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
6 fev 36, rue de Chartres.

CHAUSSETTES FIL.—1 caisse 100 douzaines chaussettes fil écru et blanc, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
6 fev 36, rue de Chartres

TAPIS DE TABLE.—1 paquet 100 tapis de table 4/4 5/4 et 6/4, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
6 fev 36, rue de Chartres.

CHEMISES SOIE.—50 douzaines chemises soie à bas prix, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres.

EAU DE-VIE en Douane, Alex Seignette, —8 demi pipe et 7 quarts, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
6fev 36, rue de Chartres.

LIQUEURS du pays.—250 barils Genièvre, double ancre N. E. et N. O. Rhum, eau-de-vie, esprits purs et alcohol des preuves différentes.
A vendre par ROBERTS & HALL,
6fev 75, rue des Magasins.

HUILE DE LIN.—50 barils Cincinnati, à vendre par ROBERTS & HALL,
6fev 75, rue des Magasins.

GRAND RABAIS!
LES MOUSQUETAIRES De la Reine,
Opéra Comique en 3 actes,
Belle édition de la Semaine littéraire.
PRIX: 10 cents.
En vente chez Vor. HEBERT,
6 fev 149, rue de Chartres.

EAU DE VIE.
12 demi pipes cognac, 4me épreuve, J. J. Dupuy,
12 quarts do do do J. Dupuy et Castillon,
4 demi pipes fin champagne, Olivier 1825.
10 quarts do do do
3 demi pipes cognac très vieux,
à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
6fev No. 11 et 15, rue St-Louis.

160 barils vin blanc, Barsac, Sauterne et Haut Sauterne—35 do do vieux Haut-Sauterne et Haut Barsac—140 paniers bouteilles vides avec cachet—200 milliers bouchons pointus surfine—350 milliers bouchons non pointus fins, surfins et superfins—25 barils vinaigre de vin blanc—160 dames-jeannes, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
6fev rue St Louis, Nos 11 & 15.

3000 demi-boîtes sardines de différentes marques—2,800 quarts do do do
à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
6fev rue St Louis, Nos 11 & 15

10 Sacs cacao de Para; 26 do gingembre sec; 25 do graines pour oiseaux; 110 do café de la Havane; 100 balles tabac de la Havane; 1,000,000 cigares do do; 40 barriques vin de Xerez; 30 do vinaigre de vin de Xerez; 10 do noir animal; 1,000 livres amandes amères; 90 boucauts riz de Charleston; 8 pipes genièvre de Hollande; 2 boucauts charbon pulvérisé, à vendre par B. VALLS,
5 fev 26, Commune.

Aux Planteurs Sucriers.

CHAUDIERES à sucre en fer forgé, de toutes dimensions utiles et de première qualité, à vendre par WYLIE & GANA,
4 fev 52 rue Bienville

40 BALLES DE HOUBLONS, 10 boucauts de riz de la Caroline, à vendre par
6 fev E. GERARD, 14 Conti

13 CAISSE COTON BLANC [illegible] caisses toile d'Irlande, à vendre par E. GERARD,
6 fev 14, Conti.

CIGARE.—Une petite facture Regalia, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

HUILE d'Olive.—75 paniers Nice, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.
6fev

CAFE.—350 sacs de la Havane, fin vert, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
6fev 34, rue Vieille Levée.

SUCRE de la Havane, brun et blanc, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
6fev 34, rue Vieille Levée

VINS.—250 barriques vin de Marseille Bergasse 150 do Bethfort; 16 demi-barriques do, 350 paniers huile Plagniol en bouteilles de 24 onces, 100 caisses vin muscat Frontignan, 60 do Lunel, 60 do Salaisons; 12 balles amandes à la dame, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO,
6fev rue St Louis, Nos 11 & 15.

EAU DE-VIE & GENIEVRE.—Cognac en demi pipes, et genièvre des marques de l'ancre et du verre, en pipes, à vendre en magasin, par
VANCE & LEPPER,
30jan 24, Bienville.

WHISKEY ECOSSAIS.—En poinçons et en dames jeannes de 5 gallons, à vendre en magasin, par VANCE & LEPPER,
30jan 24, Bienville.

LIQUEURS DU PAYS.—Vieux Monongahela et Kentucky Bourbon, eau-de-vie de pêche et commune, à vendre en magasin, par
VANCE & LEPPER,
30jan 24, Bienville

EAU-DE-VIE supérieure, le plus grand stock [illegible]
[illegible] Godard & Co.
[illegible]
[illegible] BOCHEREAU & Co.,
17 et 19 St. Louis.

CASSINES A L'HUILE.—[illegible]
Eug. BOCHEREAU & Co,
[illegible] St-Louis.

[illegible]

AVIS.

IL est décrété, etc., que les commissaires nommés pour choisir à Bâton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat et pour en surveiller la construction, sont par les présentes dûment autorisés à annoncer pendant trois mois qu'ils recevront des plans pour la construction de ladite Maison d'Etat et choisir le plan qui, dans leur jugement, leur paraîtra le mieux adapté à l'objet de ladite construction. Bien entendu que lesdits commissaires pour rront apporter dans les détails audit plan les modifications qui leur paraîtront nécessaires afin que la salle du Sénat soit égale en dimension à la Chambre des Représentants, tous les bureaux et logemens nécessaires pour l'administration de l'Etat y trouvent place.

Conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus, les commissaires donnent par les présentes avis qu'ils recevront à la maison d'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à neuf heures du matin, pendant trois mois à dater de la présente publication, de la part des architectes et entrepreneurs, des plans et soumissions pour la construction de l'édifice ci-dessus désigné.

Signé MAUNSEL WHITE, Chairman
G. COOK,
[illegible]—90j WALTER BRASHEAR

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

BUREAU DE CIRCULATION.

NOUS soussignés formant le bureau de circulation, en vertu de la seconde section d'un acte intitulé acte pour faire revivre la charte de différentes banques établies dans la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 5 février 1842, invitons les actionnaires de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée, à se réunir dans le local respectif des dites banques pour l'Association Consolidée le 23 février prochain, à onze heures A M. et pour la Banque des Citoyens, le jour prochain, douze heures A M.
JOSEPH WALKER, Trésorier d'Etat
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1847.
1 fev—1m v et e

Chemin de fer du golfe du Mexique

DANS le but d'accélérer les travaux et d'établir au moyen de transport du chemin de fer du golfe du Mexique, qui n'est maintenant éloigné du lac Borgne que de quatre milles et en approche rapidement entre les mains des contracteurs, le président et les directeurs de la Compagnie donnent avis par ces présentes qu'en vertu des dispositions de la souscription de la charte, les livres de souscription au fonds de la Compagnie seront ouverts le lundi 15me jour de février 1847 de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, au local de la Compagnie, No 78, passage de la Bourse, près la rue Bourbon, sous l'inspection de MM. Alexandre Gordon, Laurent Millaudon et William Muir et ils y resteront ainsi ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés), c'est-à-dire jusqu'au 10 mars prochain inclusivement.

Bureau du chemin de fer du golfe du Mexique
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1847.
M. MUSSON, P. CONREY Jr.
Asst. contrôleur. Président
11janv—jusq lém

Agence de la Cie. d'Assurances Mutuelles du Soleil.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1847.

LES Certificats (scrip) des profits de trente deux et demi pour cent, sur les opérations de l'année 1846, sont prêts à être délivrés à ceux qui y ont droit en vertu de la Charte.
29jan L. MATTHEWS Agent

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A. MAZUREAU, notaire public, a transporté son étude au No 93, rue Royale, entre Conti et Bienville 1fjan

DEMANDE.—On demande un barbier, parlant anglais et français.

AUSSI—Un apprentis. S'adresser à l'encoignure des rues Bienville et Chartres. 1 fev

M. MATTON, représentant de plusieurs maisons de fabrique de Lyon, prévient MM. les négociants de la Nouvelle Orléans, qu'ils trouveront chez lui un superbe assortiment d'échantillons qu'il recevra et se chargera d'exécuter et promptement possible toutes les commandes qui lui seront faites.

Les prix sont d'autant plus modérés, que les marchandises offertes par M. Matton sont fabriquées par les maisons qu'il a l'honneur de représenter.

On est sûr de trouver M. Matton, les lundi, mardi mercredi et jeudi de 10 heures du matin à 1 heure et de 3 à 4 de l'après midi, rue Bourbon, No 235, entre St Philippe et Dumaine. 10ct 1m

CHAUDIERES A SUCRE.

CHAUDIERES à sucre de quatre superficie en fer forgé, de 48 à 84 pouces de diamètre, récemment reçues de la fonderie de Novelty, et à vendre par BONNER & SMITH
22an—3m 25, rue du Canal

L. H. RICHARD,
33, RUE DE LA DOUANE,

OFFRE à vendre les articles suivans, reçus par les navires Talbot et Andelle, du Havre.
1 caisse coutil rosse pour cordonniers
1 do lasting fort pour bottines
3 do coutils nouveaux pour pantalons
5 do mérinos fin pour habits et pantalons
1 do Eventails.
1 do Gants et mitaines filet,
1 do Ombrelles
1 do cachemirette noire, article nouveau pour tailleurs.
1 do écharpes nouvelles en barège etc.
Tous ces articles seront vendus au plus bas prix.

UNE famille française composée du père, de la mère et une fille âgée de 21 ans, (pouvant fournir de bonnes références) désirerait se placer, soit en ville ou à la campagne pour enseigner le français, l'anglais, la musique et tous les ouvrages à l'aiguille, ou dans la même famille ou la même paroisse.

S'adresser chez M. Lelièvre, libraire, No 114 Royale et St. Anne. 27jan 15

Dr T. MOUNDS, Chirurgien Dentiste rue Conti, No 95. Tient son cabinet ouvert de 9 heures du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

☞ EN DEBARQUEMENT.
9 Caisses 4/4 toile d'Irlande,
6 Balles toile à drap,
6 Caisses de Bretagnes,
3 Balles serviettes fil, raies bleues et roses
4 Caisses nappes damassées en coton
6 Caisses mousselines blanches à carreaux
3 — dito à raies satinées
12 — jaconat, dernier goût de Paris
4 — demi deuil,
6 — coton de Fargoharson
A vendre par DUNCAN KENNEDY
22janv. 1 Toulouse 2

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement cessé de commerce d'importation, se livre à présent à la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il accepte les pouvoirs de ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance et recommandé à ses amis.
Rue St Louis, No
Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1m

AVIS.—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens mobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui.
A. MICHOUD.
18dec—1an Bureau 149, coin Ursulines et Levée

LES soussignés venant de recevoir par le navire Auburn, de New-York, un assortiment de cuisines en fonte, de Hebee, tant pour bois que pour charbon, invitent le public à venir les examiner.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de bois, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en désirer pour les bains, etc. ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui, placée de manière à recevoir l'eau des Water works et la chauffer à mesure que l'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité.
18 jan—1m E MASPEREAU & Co.
Rue Condé, N 22

Aux planteurs et capitaines de navires et de bateaux à vapeur

FORGES PORTATIVES.

LES soussignés, agents de la manufacture, viennent de recevoir quelques unes de ces forges, qui sont les planteurs et les capitaines de navires et bateaux à vapeur à vendre les examiner.

Ces forges sont recommandables par le peu de coût et leur commodité en ce qu'elles sont toutes en fer et entièrement dans leur corps le soufflet servant à alimenter le feu, et ne prennent pas plus de trois pieds de diamètre d'espace, chez
E MASPEREAU & Co.
18 jan—1m Rue Condé, N 22

Chez C. GODIN, relieur,
rue de Chartres, 131

ABONNEMENT au Feuilleton ... par an $[illegible]
do à l'Echo des Feuilletons, [illegible]
do au Livre des Familles, [illegible]
do au Magasin Pittoresque, [illegible]
do au Moniteur de la Mode, [illegible]
pour 6 mois [illegible]
do au Cabinet de Lecture, pour un mois 1 00

EN VENTE
Les Mousquetaires de la Reine, opéra, édition ordinaire, [illegible]
Dito édition de Paris, [illegible]
Atelier de Reliure en tout genre [illegible]

LIBRAIRIE DE V. HEBERT,
149, rue de Chartres
En vente à cette librairie, le tome 2me de
L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE,
Par CH. GAYARRÉ.
Il reste encore à vendre quelques exemplaires du 1er volume.
25jan

CANDIDE,
JOAILLIER-BIJOUTIER,
No 45, rue Conti, encoignure Chartres,
MONTE le diamant, fabrique toute espèce de joaillerie et bijouterie. Fait des achats d'or, d'argent et de diamants. 11jan—6m

CAFE.—Fin vert Havane, à vendre par
J M CABALLERO,
30jan 32, Vieille Levée

INDIGO.—Guatemala, en magasin, à vendre par
J M CABALLERO,
30jan 32, Vieille Levée.

GRAINES de jardinage, ferme, et parterre, récolte de l'année 1846.
Graines fraiches, grande variété, pour le printemps, toutes garanties, W DINN,
26 jan 11 Commune

SUCRE Havane—977 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par L CANTIN

OMBRELLES A LA DERNIERE MODE
Un assortiment d'ombrelles, nouveau genre, reçues par le navire Nicolas Cézard et à vendre à bas prix, par
D. B. MACARTY
23 jan 216, rue Bourbon

CHAPEAUX, CASQUETTES.—200 caisses contenant un assortiment complet de chapeaux de soie, castor, feutre, &c. à bas prix
FROST & Co,
30jan 10, Magasins

CASQUETTES TOILE CIRÉE—5 caisses pour hommes; 1 do do pour cirée, reçues par le navire Wabash, à vendre par
3 déc JOHN BELLOW Jr. 9 Canal

CASQUETTES DE PEAU DE RAT MUSQUÉ, très sortes et toutes, par caisse ou douzaine, un superbe assortiment, à vendre par JOHN BELLOW Jr.
28 déc 9 Canal

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS
253 caisses en débarquement du navire Essex, à vendre par R G HOBBS,
9 jan 12, Douane

VOITURES.

LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de voitures, [illegible]